



DELIBERATION N° 153_DE 12022021
Avenant n°2 du marché reprographie MTM

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le douze février deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 février 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 19

-Nombre de membres votants: 23

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques, M. CALVET Guy, M.PIQUET Philippe,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. ROIG Fernand,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

M. LACAPERE Rémi

Absents excusés : M.RALLO François, M.VILA Jean, M.CHAMBON Jean Louis, M.GALAN Bruno M. LOPEZ Jean-Jacques

Représentés ayant donné pouvoir

M.NIFOSI Christian à Louis PUIG

M.DUSSAUBAT François à Mme Marie BACH

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Raymond PLA

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210218-DB-153-12022021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

DELIBERATION N° 153_DE 12022021
Avenant n°2 du marché reprographie MTM

Il s'agit de la fourniture en location et maintenance d'équipements de reproduction et d'impression dans le cadre d'un marché public déjà conclu avec la société MTM.

Date de départ du contrat : 01/04/ 2015

Durée du marché public : 36 mois +12 mois reconductibles par avenant .

Il s'agit du deuxième avenant à conclure pour une dernière période d'1 an supplémentaire jusqu'au 31/03/2022 avant mise en marché.

Titulaire du marché :

GROUPE MTM – représenté par M. MORA Jean-Luc
420 boulevard Marius Berliet - Espace Polygone - 66000 PERPIGNAN

Montant du marché : 1338,88 euros HT par trimestre pour la location pour 8 équipements de reproduction et d'impression. (5 photocopieurs et 3 imprimantes).

Toutefois, la société MTM, prestataire actuel sensibilisée à notre démarche éco responsable propose de prolonger son expérimentation sur du matériel d'occasion avant le renouvellement de son marché reprographie.

La société MTM renouvelle ainsi sa proposition par avenant pour une durée de 1 an (4 trimestres) : **1044,00 euros HT pour 12 équipements de reproduction et d'impression** (6 photocopieurs et 6 imprimantes).

Cette proposition est faite avec du matériel d'occasion (en *grande partie déjà utilisé actuellement*) aux mêmes conditions de maintenance et de service qu'actuellement.

Le prix des copies Noir /Blanc et couleur est maintenu et demeure identique à celui du marché initial.

Cette proposition a plusieurs avantages :

*fonctionner sur le nouveau site du CDG en ayant la possibilité d' ajuster en nombre et en qualité le type d'équipement de reprographie et d'impression.

*le cout de la prestation fourniture est moindre, 1044,00 euros HT au lieu de 1388,00 euros HT par trimestre.

*envisager plus sereinement l'examen d'un nouveau marché à l'appui de notre expérience réelle de nos besoins.

*l'engagement proposé par la société MTM n'est pas conditionné du code des marchés publics (montant inférieur à 25000 euros HT).

Sur le rapport du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de reprographie dans les conditions exposées**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes y afférents**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président
Robert GARRABE

Fait à Perpignan le 12 Février 2021

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au CDG66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Montpellier (6 rue Pitol 34000 MONTPELLIER) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication/affichage

Transmis au représentant de l'ETAT

AFFICHE /publié le *13-02-21*

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210218-DB-153-12022021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021